

**Délibération n°30**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :

61

Nombre de Conseillers  
en exercice :

61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

61

Nombre de votants :

59

Date de convocation :

21 mars 2017

Date d'affichage  
du compte-rendu :

4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

**Objet :**

**Parc d'activités de Champloup  
à Volvic : cession du lot 4**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
  
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

Mme Catherine HOARAU

## **Parc d'activités de Champloup à Volvic : cession du lot 4**

Le vice-Président délégué à l'économie expose :

M Vincent MARIE, viticulteur bio installé à Volvic, a émis le souhait de se porter acquéreur d'une parcelle de 1691 m<sup>2</sup> (lot n°4), située dans le Parc d'Activités de Champloup.

Ce lot se décompose en 2 espaces distincts :

- une partie constructible pour 1 130 m<sup>2</sup>, dont le prix de cession est de 20 € HT/m<sup>2</sup>;
- une partie non constructible pour 561 m<sup>2</sup>, dont le prix de cession est de 1 € HT/m<sup>2</sup>, espace sur lequel M Vincent MARIE s'est engagé à planter de la vigne.

Le prix global de cession de cette parcelle s'élève à 23 161 € HT.

Considérant que M Vincent MARIE a fourni les pièces habituellement demandées au stade de la signature du compromis de vente à savoir, les accords de financements et le permis de construire,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve la cession du lot 4 du Parc d'Activités «Champloup» d'une surface d'approximativement 1691 m<sup>2</sup> à M Vincent MARIE (ou à toute tierce personne dénommée «le substitué» intervenant en lieu et place de M Vincent MARIE selon les conditions initiales du compromis de vente), au prix de 20 € HT / m<sup>2</sup> pour la partie constructible (1130m<sup>2</sup>) et au prix de 1 € HT/m<sup>2</sup> (561 m<sup>2</sup>) pour la partie non constructible,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*



*Pour extrait conforme.  
A Riom, le 28 mars 2017*

*Le Président*

*Frédéric BONNICHON*